

Leçon 2

Les droits et les responsabilités



QUESTIONS GUIDES

- 1 **Quels sont mes droits en tant que Canadien.ne?**
- 2 **Comment la Charte m'affecte-t-elle? Comment affecte-t-elle différents groupes?**
- 3 **Pourquoi devrais-je être un.e citoyen.ne responsable?**

APERÇU

Pour devenir des citoyen.ne.s responsables, les Canadien.ne.s doivent connaître leurs droits et leurs responsabilités.

Dans cette leçon, les élèves examineront les droits et les responsabilités qu'ils ont à l'école comme point de départ d'une discussion sur les droits et les libertés dans une démocratie. Les élèves passeront en revue les sept catégories de la Charte canadienne des droits et libertés. Grâce à une activité de chasse au trésor, les élèves se familiariseront avec la Charte et comprendront mieux son application. Dans l'activité de consolidation, les élèves réfléchiront aux responsabilités qui vont de pair avec leurs droits.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- décrire leurs droits et
- responsabilités à l'école, ainsi que leur importance respective ;
- donner des exemples de l'influence qu'exerce la Charte sur leur vie ; et
- établir des liens entre les droits et responsabilités.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.

Matériel

- Feuilles de papier pour chaque élève ou l'accès à Google Jamboard
- Diaporama 2
- Les activités 2.1, 2.2 et 2.3 en format numérique ou papier
- Tous les documents en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

1. Passez en revue la notion de « droit » et donnez quelques exemples. Les droits sont des choses que nous sommes moralement ou légalement autorisés à faire ou à avoir. Par exemple, vous avez le droit de vous instruire et de faire des études.
2. À l'aide de boules de neige (voir les consignes ce-dessous), demandez aux élèves de réfléchir aux droits qu'ils ont à l'école. Cela peut aussi être complété avec des notes autocollantes ou à l'aide d'un outil en ligne, tel que Google Jamboard.
 - a) Donnez à chaque élève une feuille de papier et demandez-leur d'écrire un droit dont ils bénéficient à l'école.
 - b) Demandez aux élèves de froisser leur papier pour former une sorte de boule de neige et de la lancer dans la classe.
 - c) Ensuite, demandez-leur de prendre une boule de neige et d'écrire un autre exemple sur la feuille de papier. Cet exemple doit être différent du premier.
 - d) Demandez aux élèves de lancer leurs boules de neige une fois de plus et d'en récupérer une autre.
 - e) Enfin, demandez aux élèves de partager les exemples de cette boule de neige et créez une liste au tableau avec toute la classe.

Si vous vous trouvez à distance, vous pouvez demander à vos élèves de réfléchir ensemble en utilisant Google Jamboard ou un autre outil en ligne.

3. Expliquez aux élèves la relation entre les droits et les responsabilités. Une responsabilité est un devoir, une obligation, ou une action que l'on attend de nous.

4. Ensuite, passez en revue le code de conduite de votre école. Demandez aux élèves de faire le lien entre les responsabilités et la liste de droits qu'ils ont créée au tableau. Au besoin, ajoutez des droits au tableau afin de les associer aux responsabilités énumérées.
5. Discutez avec l'ensemble de la classe.

Questions guides:

- Quelles sont les différences et les similarités entre les droits et les responsabilités?
- Pourquoi devriez-vous connaître vos droits et responsabilités?

Activités

1. Distribuez l'Activité 2.1 pour évaluer les connaissances actuelles des élèves en matière de droits au Canada.
2. Avec la classe, passez en revue les sept catégories de la Charte canadienne des droits et libertés. Vous pouvez utiliser le Document 2.2 ou le Diaporama 2. Pendant la révision, demandez aux élèves de faire des liens avec leur propre vie ou de fournir des exemples concrets.
3. Demandez aux élèves de faire une chasse au trésor en utilisant le résumé de la Charte canadienne des droits et libertés (Activité 2.3). Le but est d'aider les élèves à interpréter la Charte et à comprendre ce qu'elle signifie pour différents groupes. Donnez aux élèves le temps de le remplir de manière indépendante, puis partagez leurs réponses en paires ou en petits groupes.

Consolidation des acquis

1. En équipe, demandez aux élèves de réfléchir aux responsabilités qui vont de pair avec des droits spécifiques à l'aide de l'Activité 2.4. Ensuite, faites une révision avec toute la classe.
2. Discutez ensemble ou demandez aux élèves de rédiger une réponse à l'une ou plusieurs des questions suivantes :
 - Selon toi, quels sont les droits les plus importants au Canada et pourquoi?
 - Qu'est-ce que cela veut dire d'être un.e citoyen.ne responsable?

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	Est-ce que les élèves peuvent faire la différence entre les droits et les responsabilités? Est-ce que les élèves sont capables de comprendre pourquoi ils doivent être conscient.e.s de leurs droits et de leurs responsabilités?
Activités	Les élèves peuvent-ils comprendre le langage et les concepts employés dans la Charte? Les élèves peuvent-ils identifier des exemples concrets de droits? Les élèves se réfèrent-ils aux titres et aux mots clés pour identifier les sections pertinentes de la Charte?
Consolidation des acquis	Les élèves sont-ils capables d'identifier les responsabilités qui accompagnent nos droits? Les élèves peuvent-ils déterminer quels droits sont les plus importants pour eux? Est-ce que les élèves peuvent comprendre l'importance d'être un.e citoyen.ne responsable?

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> Aidez les élèves à comprendre les droits à l'aide d'exemples concrets. <p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettez aux élèves d'effectuer des recherches sur le document original de la Charte afin de se familiariser avec le langage soutenu utilisé. Les élèves peuvent préparer des études de cas qui démontrent une violation des droits et libertés au Canada. Leurs camarades de classe peuvent ensuite décider si le problème peut être résolu en utilisant la Charte.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> Fournissez les définitions des mots clés. Aidez les élèves à comprendre les droits à l'aide d'exemples concrets.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves sont issus de milieux différents et ont des opinions différentes sur les droits de la collectivité par rapport aux droits de l'individu. Tous.les élèves ne seront pas d'accord avec les droits énoncés dans la Charte. Nous encourageons vivement les discussions respectueuses. Demandez aux élèves de réfléchir à la Charte et à ce qu'elle signifie pour différents groupes de la société (par exemple, les femmes, les minorités). Incitez-les à réfléchir à la manière dont la Charte soutient la diversité et l'égalité. Examinez les droits et les responsabilités dans divers contextes sociaux, y compris pour les peuples des Premières nations et d'autres groupes culturels divers.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'enseignement pour l'activité d'introduction peut être remplacée par une discussion en classe sur les droits et les responsabilités ou par une activité collaborative en ligne si vous devez respecter des consignes de distanciation sociale ou limiter la manipulation d'objets communs. Offrez des accommodements en matière de mobilité pour toute activité qui requiert des déplacements.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Un **droit** est quelque chose de légal ou quelque chose que nous sommes moralement ou légalement autorisés à faire ou à avoir. Les droits sont souvent revendiqués (devant les tribunaux ou par le biais de manifestations) et moins souvent simplement accordés. Tous les droits s'accompagnent de responsabilités.

Une **responsabilité** est un devoir ou une obligation. C'est quelque chose que vous devez faire pour respecter et maintenir certains droits

Tous.les les citoyen.ne.s vivant dans une démocratie ont des droits civils et politiques, qui sont généralement articulés dans un document juridique faisant partie d'une constitution, comme une **déclaration des droits**. Ce document limite les pouvoirs du gouvernement, explique les libertés qui sont garanties à tous.tes et protège les personnes d'un gouvernement qui pourrait abuser de ses pouvoirs.

Au Canada, nos droits sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. La Charte du Canada est enviée partout dans le monde et représente le document constitutionnel le plus imité par d'autres nations.

Elle compte sept catégories distinctes :

- **Les libertés fondamentales** qui comprennent la liberté de conscience et de religion ; la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication ; la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.
- **Les droits démocratiques** qui comprennent le droit de tout.e citoyen.ne Canadien.ne âgé.e de 18 ans ou plus de voter lors d'une élection, d'être candidat.e en vue d'une élection, et l'obligation pour les gouvernements de tenir des élections au moins tous les cinq ans, et pour les élu.e.s de se réunir au moins une fois par année.
- **La liberté de circulation et d'établissement** permet à tout.e citoyen.ne Canadien.ne de vivre et de travailler dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire au Canada. Les Canadien.ne.s ont également le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
- **Les garanties juridiques** établissent qu'en cas d'arrestation, chaque personne a le droit de voir un.e avocat.e, d'être informée de ce droit et d'être jugée dans un délai raisonnable. Les Canadien.ne.s sont également présumé.e.s innocent.e.s jusqu'à preuve du contraire.
- **Les droits à l'égalité** comprennent le droit pour tout.e Canadien.ne de ne pas faire l'objet de discrimination en raison de son identité raciale, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur de peau, de sa religion, de son sexe, de son âge ou de ses déficiences mentales ou physiques.
- **Les droits relevant des langues officielles** comprennent le droit d'employer le français ou l'anglais pour communiquer avec le gouvernement fédéral.
- **Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité** permettent aux minorités francophones et anglophones de chaque province ou territoire d'être éduquées dans leur langue maternelle sous certaines conditions.